

Cultivons ensemble votre idée

Qu'est-ce que l'innovation ?

Elle se définit par :

- Le développement d'une nouvelle technique, technologie ou procédé,
- la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service pour la zone de chalandise ciblée,
- l'application d'un nouveau concept commercial, organisationnel ou marketing,
- ou encore par un regroupement d'entreprises de type «cluster».

Entreprises

Votre entreprise a un projet innovant ? Disposez d'un outil pour son développement !

- Votre entreprise est déjà en activité
- Vous souhaitez mettre en œuvre un projet innovant portant sur l'amélioration de votre produit ou de votre processus
- Vous souhaitez vous diversifier ou lancer un nouveau produit

Faites de votre projet innovant le moteur de croissance de votre entreprise !

Particuliers

Vous avez un projet innovant et vous souhaitez créer votre entreprise ? Lancez-vous !

- Votre dynamisme et votre créativité vous ont conduit à réfléchir à une idée à caractère innovant
- Vous êtes le premier à proposer ce produit ou service dans le territoire concerné
- Vous envisagez de développer cette idée au travers de la création de votre entreprise

Faites de votre idée innovante le moteur de votre avenir !

Comment devenir le prochain lauréat ?

Comment participer ?

Il suffit de remplir un dossier d'inscription sur notre site Internet : www.concours-alsaceinnovation.com, ou le demander par téléphone au **03 89 36 72 45**. Vous pouvez également compléter le volet ci-contre et le renvoyer avant le 10 juin 2011.

Quel intérêt à déposer un dossier ?

Si votre dossier est sélectionné, vous pourrez :

- bénéficier d'une analyse de votre projet, réalisé par un expert
- concourir localement à l'un des prix mis en jeu dans le territoire
- communiquer en direction des acteurs économiques locaux et régionaux pour vous faire connaître
- présenter votre projet au CEEI Alsace* en vue de bénéficier de son accompagnement personnalisé.
- avoir la possibilité de concourir aux Trophées Régionaux du concours Alsace Innovation..

Avec le CEEI Alsace, vos idées ont de l'avenir !

Le CEEI Alsace peut vous aider, sous condition d'éligibilité, à structurer votre projet, à simplifier vos démarches et vous faire profiter de son savoir-faire pour lancer votre activité.

Le concours Alsace Innovation est soutenu par le CEEI Alsace, la DIRECCTE Alsace, l'Union européenne (F.E.D.E.R), le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et les CCI d'Alsace. En partenariat avec l'Agence Régionale de l'Innovation.